

Anne-Marie Pottier veut « entrer dans le monde d'après », sans décharge

Depuis un an et demi, Anne-Marie et Claude Pottier combattent l'extension de la décharge de Curgies au sein de la PEVEPA. Après s'être fait connaître sur le terrain, l'association a investi le domaine juridique en attaquant les arrêtés préfectoraux qui autorisent la prolongation d'activité du site. Pour « entrer dans le monde d'après » promis par le Grenelle de l'environnement. Un monde sans décharge ?

PAR RUBEN MULLER
valenciennes@lavoxdunord.fr
PHOTO « LA VOIX »

« Vous avez vu le chantier le long de la voie rapide ? À l'époque du Grenelle de l'environnement, c'est aberrant de voir une décharge comme ça ! » s'emporte Anne-Marie Pottier. L'installation de stockage de déchets non dangereux de Curgies va pourtant s'agrandir. Inauguré en 1971, le site, qui s'étend sur douze hectares, est saturé. Un nouveau casier est prévu pour le second semestre 2010, portant à terme la surface de la décharge à 26 hectares, par tranches de 2 500 m². Un arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2008 a autorisé la prolongation de l'exploitation pour vingt-cinq ans. Si le bail n'est pas prolongé d'ici là. « On va en prendre au moins pour trente ans. » soupire Anne-Marie Pottier.



Anne-Marie et Claude Pottier combattent l'extension de la décharge de Curgies, une « aberration ».

Combat souterrain

Cette habitante de Jenlain, conseil en entreprise, préside désormais la PEVEPA, association pour la préservation de l'environnement de Valenciennes Est et des portes de l'Avrinois. Cette association a été fondée dans la foulée de la manifestation contre l'extension de la décharge qui avait réuni 300 personnes à Curgies le 31 mai 2008. « Ça a eu un gros impact au début, explique Claude, l'époux d'Anne-Marie. Mais notre combat est plus souterrain actuellement, car nous sommes sur le terrain juridique. Ça touche moins la population. » En juillet, la PEVEPA a déposé un recours devant le tribunal administratif de Lille contre les arrêtés préfectoraux autorisant l'extension et la prolongation de l'activité de la décharge. Pour l'association, le projet ne respecte pas le plan départe-

REPÈRES

La décharge de Curgies, gérée par SITA Nord, a été mise en service en 1971. Elle couvre actuellement douze hectares et peut stocker jusqu'à 85 000 tonnes de déchets par an. Le 4 décembre 2008, un arrêté préfectoral a autorisé la prolongation de son exploitation pour vingt-cinq ans et son extension. À terme, le site s'étendra sur quatorze hectares supplémentaires. Le tonnage autorisé a été ramené à 70 000 t/an et la décharge ne recevra ni ordures ménagères ni boues de stations d'épuration. Une unité de revalorisation du biogaz est envisagée. Les sept emplois sont préservés.

mental d'élimination des déchets, « et encore moins celui de 2010, qui interdira les nouvelles implantations ».

Pollution inéluctable ?

De son côté, la société gestionnaire, SITA Nord (groupe Suez), met en avant la continuité du service public et l'aménagement paysager du site. Des arguments qui ne convainquent guère Anne-Marie Pottier. « Les politiques et les industriels se cachent derrière les normes en vigueur. Ce sera beau à l'extérieur, mais la pollution souterraine est inéluctable. » « Le fond de l'alvéole est une géomembrane qui recueille les déchets, renchérit Claude. Ça marche en laboratoire, mais sur le terrain ? L'agence de

l'eau est opposée au système à cause du risque de pollution. » Le site est situé au-dessus d'une nappe phréatique qui alimente cinq communes. Quant à l'interdiction de stocker les déchets ménagers, Anne-Marie n'y croit pas un instant : « Les déchets de supermarché sont considérés comme des déchets industriels. Donc ils pourront être enterrés à Curgies ! » Les Pottier veulent eux aussi « entrer dans le monde d'après » — le slogan du Grenelle de l'Environnement. En ce qui concerne les déchets, il faudra attendre : 80 % des ordures ménagères sont incinérées en décharge. Et si tous les Français doivent désormais trier leurs déchets, seuls 13 % étaient recyclés en 2008. ■

► www.pevepa.fr et www.esd-fairchambeau-sitanord.fr